

## **AXE 2 : Le bois : un matériau d'avenir à promouvoir**

### ***Objectif : Investir pour développer les entreprises et l'utilisation du bois de l'Ain***

#### **Action 2.3 : Valoriser le bois local dans les projets des collectivités**

- **Contexte et enjeux**

Le matériau bois, issu d'une ressource renouvelable et abondante localement, contribue à réduire l'accroissement de l'effet de serre et l'épuisement des ressources ; il consomme peu d'énergie pour être transformé et mis en œuvre. Il stocke le carbone durant toute la durée de vie des produits et sa transformation engendre peu de déchets, en majorité recyclables. Les technologies de construction en structures bois offrent des solutions à très faible déperdition thermique et peuvent permettre de réaliser des bâtiments passifs ou à énergie positive, aussi bien pour la construction neuve que pour la réhabilitation.

En limitant les transports, l'utilisation du bois local limite encore davantage l'empreinte écologique ; elle permet également de maintenir voire créer des emplois non délocalisables. L'étude menée par l'ADIB et FIB 01 en 2016 a mis en évidence qu'une construction privilégiant les circuits courts et impliquant un lot bois de 600 000 € environ génère 5 ETP pendant 1 an, dont 1,5 ETP sur l'amont de la filière.

Il est donc important de valoriser les bois locaux issus des massifs environnants dans la construction et de renforcer la dynamique initiée au cours des deux premiers livres blancs en sensibilisant et accompagnant les collectivités aux enjeux des circuits courts.

Des occasions de rencontres, des échanges réguliers et un travail en partenariat entre les différents acteurs de la construction - bureaux d'étude, architectes, maîtres d'ouvrages, entreprises de la filière – contribueront à une meilleure adéquation entre l'offre de produits locaux et les besoins du marché et favoriseront à terme une part croissante de bois local dans les projets.

Certaines essences très présentes dans nos massifs (sapin, feuillus) vont voir leurs volumes disponibles croître en raison notamment du changement climatique ; il est donc urgent de développer des débouchés supplémentaires permettant de mieux valoriser ces essences.

- **Description de l'action**

- Sensibiliser les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage à la construction en bois local :

- 1. Evénements :** journées techniques, conférences, visites de chantiers et de bâtiments bois, visites d'entreprises de la filière, voyage d'études, rencontres d'affaires, salons. Les événements organisés veilleront à réunir l'ensemble des maillons de la filière pour favoriser le dialogue intra-filière et les projets collaboratifs.

- 2. Publications / articles :** promotion de la construction locale et des produits bois locaux par le biais d'articles (presse spécialisée et généraliste) et de publications (brochures, flyers, annuaires). Pour la plupart, ces publications seront réalisées en partenariat avec le réseau des interprofessions régionales (exemples : brochure « construire en bois », annuaire « Bois d'ici »...)

**3. Cellule de veille « groupe construction bois Ain »** : détection de projets construction bois, accompagnement des maîtres d'ouvrage.

Ce groupe, à formaliser, sera constitué de structures départementales souhaitant s'impliquer dans le développement de la construction bois. Il pourra bénéficier de l'expertise des prescripteurs bois mis en place par le réseau des interprofessions régionales.

Bénéficiaire : FIB 01

L'aide sera indexée au nombre de journées d'animation effectivement réalisées par rapport aux objectifs fixés en début d'année.

- Dynamiser le développement de la filière de l'Ain et la valorisation des bois locaux par le biais de la commande publique :

L'objectif de cette mesure est d'encourager la réalisation de projets de construction, extension ou rénovation de bâtiments privilégiant le matériau bois et visant à une exemplarité en termes :

- de performances énergétiques,
- de valorisation du bois local.

L'aide attribuée correspondra à 10 % du lot bois sur une dépense plafonnée à 300 000 € pour des projets de construction, extension ou rénovation de bâtiments.

Cumul des aides publiques à 80 % maximum.

Bois PEFC et entreprises certifiées PEFC.

Déclaration sur l'honneur de l'entreprise indiquant la ou les scieries qui ont fourni le bois et spécifiant les essences et les volumes achetés pour le chantier.

Pour les cas de construction / extension, un volume minimum de bois sera exigé : a minima classe 3 grilles CNDB en termes d'intégration du bois dans les bâtiments.

Un comité technique composé de FIB 01, CAUE de l'Ain, ALEC01 étudiera et sélectionnera les projets suivant des critères objectifs et mesurables. Le comité accompagnera les porteurs de projets dans la constitution de leur dossier qui sera soumis à la validation des élus du Département de l'Ain.

Sont exclus du dispositif les dépenses liées :

- à l'utilisation de bois énergie (chaufferie),
- aux aménagements extérieurs déconnectés d'un projet de construction, extension ou rénovation.

Bénéficiaires : collectivités locales de l'Ain

- Promouvoir les essences locales telles que sapins et hêtres à travers des projets collaboratifs :

- inciter des entreprises de l'Ain à participer à la dynamique régionale en faveur de la valorisation du sapin blanc.
- accompagner des démarches collectives de valorisation des essences feuillues locales

Bénéficiaire : FIB 01

- **Indicateurs**

*Nombre de visites, de conférences, de journées techniques, de publications, d'articles...*

Nombre de projets de construction/extension/rénovation déposés dans le cadre de la mesure

Nombre de projets de construction/extension/rénovation soutenus dans le cadre de la mesure

Montant lots bois cumulés de ces projets

Part de bois local dans ces projets

Nombre de projets collaboratifs liés à la valorisation des essences locales

<b>Dispositif d'action</b>	<b>Maître d'ouvrage – Bénéficiaire</b>	<b>Taux d'aide</b>	<b>Plafond dépense subventionnable</b>	<b>Conditions éligibilité</b>
Sensibiliser les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage à la construction en bois local	FIB 01		Défini dans le cadre de la convention conclue avec FIB01	Indexés aux objectifs fixés chaque année
Dynamiser le développement de la filière de l'Ain et la valorisation des bois locaux par le biais de la commande publique	Maîtres d'ouvrages publics	10 % du lot bois	300 000 €	Classe 3 CNDB Performance énergétique Valorisation bois local
Projets collaboratifs liés aux essences locales	FIB 01		Défini dans le cadre de la convention conclue avec FIB01	